

# Le cadre de référence des compétences numériques

Le décret n°2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire crée un cadre de référence des compétences numériques (CRCN)

5 domaines – 16 compétences  
sur 8 niveaux, de débutant à expert\*



## Information et données

- Mener une recherche et une veille d'information
- Gérer des données
- Traiter des données



## Communication et collaboration

- Interagir
- Partager et publier
- Collaborer
- S'insérer dans le monde numérique



## Création de contenu

- Développer des documents textuels
- Développer des documents multimédia
- Adapter les documents à leur finalité
- Programmer



## Protection et sécurité

- Sécuriser l'environnement numérique
- Protéger les données personnelles et la vie privée
- Protéger la santé, le bien-être et l'environnement



## Environnement numérique

- Résoudre des problèmes techniques
- Construire un environnement numérique

Le CRCN s'organise en **cinq domaines** : "information et données", "communication et collaboration", "création de contenus", "protection et sécurité" et "environnement numérique". Il comprend **seize compétences** composées de **huit niveaux de maîtrise**

(allant de "novice niveau 1" à "expert niveau 8"). Ce décret est complété par deux arrêtés relatifs à l'évaluation et la certification PIX des compétences acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat.

### 3

**Au cycle 3**, l'inscription dans le livret scolaire du niveau de **maîtrise des compétences numériques** des élèves, par les enseignants, lors du dernier bilan périodique de CM2 et **sixième**, a pour **objectif d'informer les élèves et les parents du niveau atteint**. En outre, ces éléments permettent aux enseignants de construire un parcours pédagogique prenant en compte le acquis antérieurs.

### 4 L

**En fin de cycle 4** au collège et au **cycle terminal au lycée**, une certification du niveau de maîtrise des compétences numériques est délivrée par l'application PIX. Ces certifications feront l'objet d'une inscription dans les livrets des élèves avec pour objectif d'attester de leur niveau, sans incidence sur l'obtention du diplôme national du brevet ni du baccalauréat.

#### En classe de CM1 et CM2

De janvier à juin 2020 les enseignants proposent des projets et situations pédagogiques qui leur permettront de positionner les élèves sur les compétences numériques. Ce positionnement sera joint au dernier bilan périodique du livret scolaire. La plateforme PIX ne prend pas en compte ce positionnement pour le cycle 3.

#### Au collège et au lycée

Afin de donner le temps aux équipes de se saisir de ce dispositif et d'en exploiter les potentialités pédagogiques au profit des élèves, la mise en place de **la certification PIX** sera **progressive sur deux ans** :

- Les établissements ont reçu un mèl du groupement d'intérêt public PIX qui précise les **modalités de mise en œuvre de la plateforme en ligne**, PIX Orga, pour accompagner les équipes dans les différentes phases menant à la certification des élèves
- **La période de janvier à juin 2020** est consacrée à la prise en main de PIX par les enseignants et **à la préparation des élèves en classe de 4ème** et de seconde-première
- **Au cours de l'année scolaire 2020-2021** les **classes de troisième**, de terminale et les étudiants des autres formations concernées **passeront la certification**. Les établissements déjà engagés dans la démarche et membres de la communauté PIX pourront proposer la certification à leurs élèves dès cette année scolaire.

Pour assurer la consolidation des compétences numériques acquises par les élèves, tout au long de leur parcours scolaire, le Recteur souhaite que la réflexion sur l'acquisition de ces compétences, à travers les apprentissages disciplinaires, soit portée **au sein des conseils pédagogiques des 21 réseaux de l'académie**.

Dès à présent, l'ensemble des membres de la communauté éducative peuvent se rendre sur la **plateforme PIX** (<https://pix.fr>) et faire part de leur remarques et idées dans les **espaces collaboratifs dédiés** sur le site <https://communaute.pix.fr>.